



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h
Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 14 AOÛT 2023 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 10 août 2023** en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé deux semaines durant la période estivale, soit du vendredi **21 juillet 2023, à 12 h**, et ce, jusqu'au lundi **7 août 2023, à 8 h 30**. Le Conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de très belles vacances !

En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec un membre du Conseil municipal :



Suzanne Boulais, mairesse.....450 346-0759
Julie Robert, conseillère.....450 359-1837
Patrick Barry, conseiller.....450 346-6578
Claudia Drogue, conseillère.....450 522-3336
Lisa Collard, conseillère.....514-378-0124
Kevin Patenaude, conseiller.....514 463-7973
Karine St-Germain, conseillère....514 977-3881

REMERCIEMENTS FÊTE NATIONALE

Je souhaite remercier les personnes impliquées dans l'organisation de la Fête nationale de cette année. Un grand merci à tous les commanditaires et bénévoles qui ont permis la tenue des activités !

Suzanne Boulais, mairesse

DOSSIER D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2022

- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-158 concernant les cases de stationnement sur le lot 4 158 821, situé au 140, rang de la Montagne. (voir l'avis public à la page 3)

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2023

Nous vous rappelons que le 3^e versement des taxes municipales est dû le **24 août 2023**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par virement Interac, par chèque ou en argent comptant.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2023 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).

**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS
RELATIFS AU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE POUR L'ANNÉE 2022
(article 176.2.2 du Code municipale du Québec)**

Conformément à la loi, ce rapport traite des faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022.

Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL.

Un déficit de fonctionnement de 376 373 \$ a été réalisé en 2022. L'excédent non affecté s'élève maintenant à 1 404 719 \$. Un montant de 485 367 \$ a été affecté au budget 2023. Le montant disponible au fonds de roulement s'élève à 256 166 \$. Sur le total de 500 000 \$ constituant ce fonds, un montant de 243 834 \$ reste affecté au paiement de la construction du nouveau Complexe municipal.

La Municipalité a investi un montant de 754 233 \$ en immobilisation.

Les projets d'envergure qui ont été réalisés sont : l'élargissement de la montée du Grand-Bois, l'aménagement du parc de la rue Bessette, l'agrandissement de la salle électrique, d'un treuil électrique et d'une pompe pour l'alun à l'usine de traitement des eaux usées, un enregistreur de débordement à la station de pompage Tétreault, la réfection des joints de brique du Centre communautaire, le remplacement du sable du terrain de baseball et l'ajout d'un abri pour marqueur ainsi que l'ajout d'un plafond suspendu et d'un système audio-vidéo pour la salle du conseil.

Les achats suivants ont été faits : le remplacement des chaises de la salle du conseil, un portable et un tracteur Kubota avec ses équipements pour la voirie municipale ainsi que des honoraires professionnels pour le projet de l'Espace multifonction.

La dette de la Municipalité s'élève à 874 146 \$. De ce montant, le Gouvernement du Québec remboursera la somme de 266 000 \$.

La dette se détaille comme suit :

- ◆ Rue Alexander-Ross 72 900 \$
- ◆ Rue Marcel-Arbour 235 100 \$
- ◆ Réseau d'égout (secteur Mtée Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins) 288 800 \$
- ◆ Complexe municipal 266 000 \$
- ◆ Autre dette consolidée (Régie d'incendie MSG/SBI) 11 346 \$

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport financier consolidé ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée sur le site Internet de la Municipalité, dans la section Finances.

Suzanne Boulais, mairesse

Le 3 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne. Les heures d'ouverture sont le lundi et mercredi de 18 h 30 à 20 h 30, le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 22 juillet au 5 août inclusivement pour les vacances estivales.



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur d'un règlement d'urbanisme

Règlement numéro 2023-188-09

Sur les permis et certificats

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2023-188-09 modifiant le règlement numéro 2009-188 sur les permis et certificats.

Ledit règlement a pour objet d'ajouter le tarif d'une demande de permis de démolition d'un bâtiment construit avant 1940 et de fixer le montant de l'acquisition dudit permis à 250 \$, incluant l'étude du dossier.

Le règlement numéro 2023-188-09 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ou en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Municipalité », « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 6^e jour du mois de juillet 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 14 août 2023 à 19 h 30

à la salle du Conseil située au

1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-158

visant à autoriser 3 cases de stationnement

sur le lot 4 159 821, situé au 140, rang de la Montagne

Zone : Mixte (M-5)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser 3 cases de stationnement sur le lot 4 159 821, situé au 140, rang de la Montagne.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit 6 cases de stationnement. Dans le présent cas, une diminution de 3 cases de stationnement est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11^e jour du mois de juillet 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 21 août 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

PAR TEMPS CHAUD, ATTENTION À VOS MÉGOTS !

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à faire preuve de prudence près des zones de végétation :

- L'été, les zones de végétation sont plus sèches et donc plus propices aux incendies.
- Un mégot de cigarette non éteint peut se consumer pendant plus de trois heures avant que le feu se déclare.
- Afin d'éviter un incendie, il faut éteindre les mégots dans un cendrier et non dans les boîtes à fleurs ou le paillis.

Partagez cette information et faites-en profiter votre entourage !

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité civile et Sécurité incendie », puis cliquez sur « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.



BESOIN D'UN COUP DE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'IBERVILLE ET DE LA RÉGION ET OPÉRATION BONNE MINE SONT PRÉSENTS POUR VOTRE FAMILLE.

SI VOUS HABITEZ SAINT-JEAN - SUR-RICHELIEU (SECTEUR IBERVILLE, SAINT-ATHANASE) OU MONT SAINT-GRÉGOIRE, QUE VOS ENFANTS SONT AU PRIMAIRE ET QUE VOUS RÉPONDEZ AUX CRITÈRES FINANCIERS, CE PROGRAMME VOUS EST DESTINÉ.

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE, CONTACTEZ-NOUS!

PÉRIODE D'INSCRIPTION: DU 03 AU 21 JUILLET 2023

Pour nous joindre:



290, avenue des Conseillers
Saint-Jean sur Richelieu
J2X 1Z8
450 347-1172
info@cabiberville.org



Centre D'action bénévole
d'Iberville - CABIR



www.cabiberville.org

